



TRACT INTERSYNDICAL CFDT, SNJ, FO ET CGT : Deux poids, deux mesures à France 3 Amiens

À l'antenne de Picardie, la direction veut l'exemplarité et ne laisse plus rien passer dans sa quête du bien-vivre ensemble. Pour preuve, des entretiens avec sanction disciplinaire, notifiés avec la menace d'une fin de collaboration avec France Télévisions en cas de récidive.

Sans polémiquer sur la justification de ces sanctions, force est de constater qu'elles épargnent le sommet et ne concernent que la base.

Car si la direction dégage l'artillerie lourde parfois avec tambours et trompettes envers les simples salariés, il n'en va pas de même quand certains cadres franchissent la ligne rouge.

Ainsi, à Amiens, un cadre utilise son véhicule de liaison comme véhicule de fonction depuis de longs mois. Il le fait en dehors de ses heures de service et en contradiction avec la note de service régissant l'usage de ce type de véhicule.

Et pourtant ce salarié a droit à toute l'indulgence de la direction : "ça faisait partie d'une tolérance, d'un usage du passé " affirme la direction aux représentants du personnel. L'usage a continué malgré le rappel à l'ordre dans un parfait sentiment d'impunité. Après un 4ème signalement en 2019 par les représentants de proximité, un simple échange entre deux cadres de direction a suffi à régler le problème, sans en rendre compte à quiconque.

Circulez, il n'y a rien à voir !

Rappelons qu'un véhicule de fonction est un élément de rémunération et qu'il est considéré par le fisc comme un avantage en nature.

La direction ne doit-elle pas montrer l'exemple ? Elle impose un contexte budgétaire contraint en cette fin d'année, avec des économies en moyens et en personnels (2 éditions supplémentaires quotidiennes, optimisation de la planification, etc) mais passe l'éponge sur une utilisation inappropriée d'un bien public. Un salarié ayant par le passé frauduleusement utilisé la carte essence d'un véhicule de reportage avait, lui, été logiquement mais sévèrement sanctionné.

Faibles avec les forts et forts avec les faibles ? Un vieux crédo qui est le symbole de l'injustice.

La direction de FTV nous a encore communiqué par mail cet automne sa volonté d'améliorer l'intégrité de l'entreprise à travers un "plan exemplarité" et sa charte d'éthique qui écrit que "*Chaque collaborateur du groupe doit agir en conformité avec les lois et réglementations dans le cadre de son activité professionnelle*". Cela ne concernerait donc pas tous les salariés ?

Les salariés exigent une égalité de traitement qui est la base du bien-vivre ensemble.

Le 16 décembre 2019